



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<b>Secrétariat général</b> <b>Délégation à la mobilité et aux carrières</b> Dossier suivi par : Michel MAGIMEL et Gilles LE LARD 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP Tél. : 01.49.55.81.80 - Fax : 01.49.55.83.70 Réf: MM/ND	<b>NOTE DE SERVICE</b> <b>SG/DMC/N2012-0186</b> <b>Date: 10 octobre 2012</b>
--	--

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe: 1

**Objet :** Appel de candidatures : avis de vacance d'un emploi de directeur de projet.

**Mots-clés :** Appel de candidature

Destinataires	
<u>Pour attribution :</u>  Administration centrale Services déconcentrés Établissements d'enseignement Établissements publics Réseau des IGAPS	<u>Pour information :</u>  Syndicats

**Ouverture du poste suivant :**

Emploi de directeur de projet (groupe II) auprès du Directeur général de l'alimentation, chargé de la mise en œuvre du Plan Echophyto 2018.

**Modalités de candidature :**

Conformément aux dispositions du décret n°2008-382 du 21 avril 2008 modifié, relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'État et de ses établissements publics, les candidatures accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter du 10 octobre 2012, date de l'avis publié au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (à l'attention du Secrétaire général) 78, rue de Varenne 75349 Paris 07 SP.

Le délégué à la mobilité et aux carrières

Michel MAGIMEL

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

**Avis**

**de vacance d'un emploi de directeur de projet**

NOR : AGRS1234641V

Un emploi de directeur de projet classé en groupe II est créé au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Le titulaire de l'emploi sera placé auprès du chef du service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire à la direction générale de l'alimentation (DGAL). Il aura comme mission principale de coordonner la mise en œuvre du Plan Ecophyto 2018.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement de l'automne 2007, les parties prenantes se sont engagées à réduire de 50% l'usage des pesticides au niveau national dans un délai de dix ans, si possible. C'est cet accord qui constitue le plan Ecophyto 2018 et qui vise donc notamment, à réduire la dépendance des exploitations agricoles aux produits phytos, tout en maintenant un niveau élevé de production agricole en quantité et en en qualité.

C'est dans ce cadre, que le directeur de projet aura à coordonner et à animer l'activité des réseaux en charge du projet, tant en interne qu'en interministériel, au niveau central et au niveau régional. Il aura à organiser, conduire ou participer aux rencontres du comité national d'orientation et de suivi, du comité consultatif de gouvernance et du comité d'experts. Il aura également la charge des réunions de pilotes d'axes et de chefs de projet régionaux.

Le directeur de projet, dans cette mission, pourra s'appuyer sur les compétences techniques de la sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux et principalement sur du bureau des biotechnologies, de la biovigilance et de la qualité des végétaux.

La durée prévisible de ces fonctions est de trois ans.

Le candidat devra faire preuve d'une grande capacité d'organisation et de synthèse ainsi que d'une aptitude marquée au dialogue et à la négociation afin de susciter les collaborations et de mobiliser les équipes. Une expérience confirmée de coordination interministérielle et dans la conduite d'un programme serait un atout.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

- Mme Emmanuelle SOUBEYRAN, chef du service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire (emmanuelle.soubeyran@agriculture.gouv.fr)
- M. Patrick DEHAUMONT directeur général de l'alimentation (patrick.dehaumont@agriculture.gouv.fr).

Conformément aux dispositions du décret n°2008-382 du 21 avril 2008 modifié, relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'État et de ses établissements publics, les candidatures, accompagnées d'un *curriculum vitae*, doivent être transmises par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention du Secrétaire général, 78 rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.